

CONFÉRENCE
CONSULTATIVE
d'AGGLOMÉRATION

Transformation du DISTRICT de l'Agglomération Nantaise

AVIS MOTIVÉ DE LA CONFERENCE

mars 2000

Dans le cadre de la transformation du District prévue par l'application de la loi Chevènement, la Conférence a été sollicitée pour donner un avis sur le choix de la structure.

Dans le débat général, la Conférence a souhaité apporter une contribution argumentaire.

Après 3 mois de travail, les membres de la Conférence ont ainsi dégagé, à partir de travaux organisés autour de plusieurs thèmes, une première série d'arguments et de propositions regroupés dans le document joint et intitulé "Synthèse des travaux" et qui plaident en faveur de la structure intercommunale la plus puissante et la plus cohérente.

Compte tenu de ses premiers travaux, la Conférence Consultative propose aux élus de retenir, pour l'Agglomération Nantaise, la formule institutionnelle de la Communauté Urbaine.

Au-delà des débats techniques et juridiques, il apparaît que l'ambition de l'Agglomération, et plus largement celle de la Métropole Estuarienne, doit être celle de figurer dans le club des grands pôles urbains attractifs en Europe.

En faveur de ce choix plaident des arguments qui sont à la fois de nature externe et interne.

Sur le plan externe

— **l'Agglomération a besoin, pour se développer et prospérer, de cohérence, d'objectifs et de moyens.**

En choisissant la Communauté Urbaine, l'Agglomération se positionnera naturellement parmi les Grandes Métropoles et disposera ainsi de moyens techniques et financiers à la hauteur de ses projets.

— **l'Agglomération a besoin d'une grande ambition métropolitaine.**

La somme des ambitions communales, si légitimes soient-elles, ne constituera jamais une ambition globale.

- **L'Agglomération doit devenir une locomotive dans le Grand Ouest.**
Pour constituer un pôle d'excellence interrégional au bénéfice de toute une grande région, l'Agglomération doit se forger une identité forte et porteuse de projets novateurs.

- **L'Agglomération doit être à la pointe de l'innovation sociale.**
Le maintien du lien social est une des conditions du développement et un enjeu prioritaire. Pour ne pas entériner progressivement une société à deux vitesses, la Communauté doit être le lieu de "mise en perspective d'Agglo-mération de l'ensemble des politiques de cohésion sociale".

Sur le plan interne

- **L'Agglomération a besoin de réactivité et de proximité.**
La gestion intégrée et globale de services de proximité peut se révéler plus efficace et plus rationnelle qu'une multiplicité de niveaux d'intervention disposant de moyens inégaux.

- **L'Agglomération doit améliorer le service rendu aux habitants.**
Pour assurer un meilleur service, la Communauté Urbaine sera mieux en mesure de procéder à un nouveau découpage territorial qui permette une gestion au plus près des intérêts des habitants.

- **L'Agglomération doit unir ses forces plutôt que les fragmenter.**
Dans le cadre d'une Communauté Urbaine, un partage des fonctions et délégations peut permettre à tous les maires de renforcer leur légitimité et d'exercer, dans ce nouveau cadre, des responsabilités mieux partagées.

Plus généralement, la nouvelle structure intercommunale sera un succès si sa "gouvernance" sait associer toutes les forces qui la constituent. Si intégrée soit-elle, la Communauté Urbaine doit rester un mode de gestion rele-

vant de "l'intercommunalité" et non pas de la "supracommunalité".

La légitimité des maires doit rester intacte et continuer à fonder le système de démocratie locale auquel sont attachés les habitants. Les nouveaux moyens qui vont se mettre en place constituent plutôt une chance pour les élus locaux de conforter leur action.

CONFÉRENCE
CONSULTATIVE
d'AGGLOMÉRATION

Transformation du DISTRICT de l'Agglomération Nantaise

NOTE D'ORIENTATION GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE

mars 2000

Au moment où le Président du DISTRICT saisit la Conférence Consultative d'Agglomération sur le thème de l'évolution de la coopération intercommunale, un siècle s'achève et un nouveau commence... même si chacun sait bien que l'activité humaine obéit à d'autres lois que celles du seul calendrier.

Le siècle qui s'ouvre a en fait déjà réellement commencé depuis plusieurs décennies avec l'avènement post-industriel d'une société tertiairisée dans laquelle le développement spectaculaire des moyens de communication conduit à une nouvelle organisation des collectivités humaines.

Les distances se réduisent, le temps aussi, et les effets de la "mondialisation" sont très largement perçus par chacun, quelle que soit sa place dans le tissu économique et social.

Cette évolution est porteuse de changements nombreux et parfois difficiles dans la vie quotidienne et cela nécessite une capacité renforcée d'adaptation permanente.

A chaque étape de l'Histoire de l'Humanité, du feu à l'électricité, l'adaptation a toujours été source de succès et de progrès, même si le temps d'adaptation doit souvent être plus long que celui dont nous pensons pouvoir disposer.

Dans cette société de l'an 2000, nous utilisons toujours un système de pensée hérité de la période révolutionnaire et napoléonienne. Ce système a prouvé ses grandes vertus, confortées par le temps et les expériences, mais son évolution est inéluctable.

Bien entendu cela peut susciter des réactions diverses, selon que l'on s'attache au maintien des traditions et des acquis et intérêts qui y sont liés ou que l'on pense nécessaire d'accompagner les changements pour en faire des moyens de progrès pour la Société.

Cette évolution peut paraître douloureuse pour certains qui sont âgés ou socialement écartés, mais il faut l'accepter de manière positive et conduire les changements avec des moyens adaptés. La aussi il faut être inventifs et intelligents et savoir piloter les évolutions avec des moyens sans doute différents de ceux que nous avons imaginés jusqu'alors.

Cette évolution générale ne laissera pas, à l'évidence, de territoires ni d'activités humaines en dehors de ses effets.

Une ambition pour l'Agglomération...

Pour ce qui concerne notre territoire local, il est riche d'histoire et de traditions culturelles très solidement implantées. Cette culture est cependant enrichie en permanence par un métissage de la population qui est l'apanage des grandes cités portuaires.

Ce métissage est toujours vivant aujourd'hui et les résultats du dernier recensement démontrent que la structure sociologique de la population évolue en permanence.

Par ailleurs, le développement économique des trente dernières années a engendré et nourri une croissance dont les acteurs se sont localisés, à Nantes bien sûr, mais aussi très largement sur le territoire administratif des communes proches.

Des politiques communales attractives et dynamiques ont permis à ces communes de se doter de moyens propres à renforcer leur image et leur ambition tout en consolidant leur communauté communale.

Cette situation conduit d'ailleurs à constater que certaines de ces communes sont aujourd'hui mieux équipées que n'ont pu l'être certains quartiers de la ville de Nantes. Parallèlement, une entité d'Agglomération s'est "physiquement" constituée, vécue au quotidien par ses habitants. Ce phénomène s'observe dans tous les grands pôles urbains.

Face à ce constat et dans le contexte de la mondialisation, le Gouvernement de la France a pris des mesures de nature à consolider de nouveaux dispositifs d'organisation et de médiation politique et sociale et c'est la voie du développement concerté des grands centres urbains qui a été retenue.

Cette voie est d'ailleurs celle qui est observable partout dans le monde développé.

Les mesures gouvernementales offrent donc la possibilité de faire évoluer l'organisation territoriale des agglomérations en unissant les forces et moyens disponibles d'une manière plus affirmée pour redéfinir les ambitions. Cette nouvelle organisation est aussi l'occasion d'économies d'échelle importantes.

Le débat appelé par le choix de la structure administrative (Communauté d'Agglomération ou Communauté Urbaine) ne doit pas se réduire à celui des identités communales. Celles-ci ne sont d'ailleurs souvent qu'un échelon assez modeste de toutes celles qui définissent les hommes, affectivement ou professionnellement.

Pour reprendre les termes de Jean-Marie Guéhenno (dans "l'avenir de la liberté"), l'appartenance communale correspond à des "communautés de mémoire", à des "communautés héritées", issues d'une histoire locale, certes importante, mais à laquelle beaucoup d'habitants, et notamment les plus jeunes, se réfèrent de moins en moins, voire même qu'ils ignorent.

Ce qui est proposé maintenant c'est une "communauté de choix" dont l'enjeu est la recherche rationnelle du bien commun et du progrès, une communauté qui acte, en fait, ce que le territoire est devenu dans toutes ses composantes, sociales, économiques, culturelles...

Le débat est d'importance car l'organisation retenue constituera l'identifiant extérieur aux yeux de l'Europe et du Monde, et cet étage nouveau dans l'organisation administrative doit permettre d'accéder à une position plus favorable pour les prises de décisions nationales ou européennes.

Le rayonnement et la dynamique des grands ensembles urbains constituent des facteurs d'attraction très forts pour les leaders économiques, les événements culturels, les manifestations sportives... et en général pour tout ce qui fonde une Cité moderne.

Le choix du statut administratif est primordial car il permet de rassembler, de fédérer les énergies dans l'intérêt général, au-delà des seuls problèmes du quotidien et des ambitions personnelles.

Cette nouvelle structure renforcée définit aussi les potentialités d'un grand projet de développement à moyen terme et qui prenne en compte ceux qui feront le monde de demain, c'est-à-dire les jeunes.

La jeunesse ne doit pas être absente de ce débat et son avenir doit constituer la préoccupation majeure des décideurs d'aujourd'hui.

C'est toute la question du "lien social", de l'équilibre inter-générationnel qui est posée et qui n'est pas le moindre des défis de l'avenir.

Bien sûr, la vie quotidienne et les problèmes de gestion qu'elle pose ne doivent pas être oubliés, mais la marge de manoeuvre est grande pour organiser le débat démocratique et la répartition des responsabilités.

La "proximité", qui relève bien souvent d'un "effet" de langage ou d'un habillage moderne du mot "individualisme", peut être gérée beaucoup plus efficacement et plus rationnellement par une structure forte et intégrée que par 21 communes disposant de moyens très inégaux et générant, en fait, de grandes disparités de traitement selon les secteurs. La gestion de cette proximité doit cependant rester sous la stricte responsabilité des élus.

Au vu de ces éléments et compte tenu de la volonté affichée et partagée, depuis la création du SIMAN en 1982, de positionner l'Agglomération parmi les grands pôles urbains de référence, il apparaît important que les choix effectués par les décideurs politiques puissent s'appuyer :

- sur la nécessité de doter l'Agglomération de l'outil le plus puissant et le plus efficace pour l'action,
- sur le souci permanent de situer durablement Nantes dans le Club des grands ensembles urbains qui compteront dans l'avenir.

...pour la Métropole Nantes - St Nazaire - Littoral...

En outre, le choix de la structure d'administration de l'Agglomération doit prendre en compte la nécessité de l'élargissement de l'aire géographique de la communauté Nantaise, pour mieux préparer la seconde étape de cette évolution, celle de la construction de la Métropole Nantes-St Nazaire-Littoral Atlantique.

Le processus de création de cette Métropole multipolaire, issu de diverses origines (Chambres Consulaires, Collectivités locales, Port...), est bien engagé et doit être conforté. Il a besoin, pour cela, d'un noyau dur constitué par l'Agglomération Nantaise pour fonder et nourrir le long travail de constitution de l'ensemble estuarien.

Parallèlement, les intercommunalités Nazairienne et Littorale doivent se renforcer pour que les effets de la synergie qui s'engage soient démultipliés.

Le grand Projet de l'avenir est là et il doit rassembler la population autour d'éléments évidents de solidarité. L'Histoire a parfois opposé Nantes et St Nazaire, alors que tout les unit :

- une géographie commune avec un lien fort que constitue la Loire et un horizon formidable : l'Atlantique,
- une tradition économique forte : activités liées au Port, industrie, commerce, agro-alimentaire..,
- une culture sociale forte et enracinée dans des terreaux, parfois antagonistes mais toujours porteurs de valeurs de solidarité : associatifs, mutualistes, syndicaux, religieux...,
- un environnement et une qualité de vie exceptionnels.

... au bénéfice de tout le grand Ouest

Mais ce grand projet Estuarien, condition indispensable du développement, doit lui-même s'insérer dans un environnement régional plus large.

Il faut faire partager, par les territoires proches, l'analyse selon laquelle la création d'une grande Métropole de niveau européen assurera durablement les bases de la consolidation de l'ensemble du Grand Ouest.

Là aussi l'Histoire est riche d'antagonismes et de conflits qu'il faut savoir dépasser.

Il y a bien un concept de développement à inventer dans lequel la Métropole Nantes - Saint Nazaire - Littoral Atlantique constituera le pôle d'excellence interrégional au bénéfice de tout le Grand Ouest.

Compte tenu de ces éléments de réflexion, la Conférence Consultative a souhaité organiser ses travaux sur ce thème en essayant de s'affranchir des contingences de la gestion politique, certes importantes mais en dehors de sa sphère, et en utilisant sa propre marge de manoeuvre pour dessiner les premiers axes d'un projet à l'horizon 2010.

Elle a ainsi constitué quatre groupes de travail :

- Aménagement
- Economie et Recherche
- Politique de la ville
- Développement culturel et sportif

Les travaux de ces groupes ont pour objet :

- d'identifier les enjeux de l'avenir,
- de faire émerger des propositions concrètes d'actions et de réalisations pour la future structure intercommunale,
- de fournir des éléments susceptibles d'alimenter un projet global de développement à l'horizon 2010.

Ces groupes ont vocation à constituer des espaces d'expression libre, voire impertinente, pour traduire auprès des élus le sentiment de la société civile.

Les travaux sont conduits sur la base de quelques principes forts :

- le souci de l'Humanisme. C'est une valeur permanente dans un monde qui évolue très vite et dont les repères changent tout aussi vite. C'est bien l'homme dans toutes ses "dimensions", physique, sensorielle ou mentale, qui doit être pris en compte.
- la volonté d'imaginer les avenir possibles avec audace et... utopie,
- le souhait de favoriser une mobilisation communautaire. C'est la somme des initiatives, des recherches, des innovations des uns et des autres qui fonde l'élaboration d'un projet partagé,
- l'impérieuse nécessité de donner à la jeunesse l'envie et les moyens de porter une grande ambition pour l'avenir.

CONFÉRENCE
CONSULTATIVE
d'AGGLOMÉRATION

Transformation du DISTRICT de l'Agglomération Nantaise

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES GROUPES

mars 2000

Préambule

Dans le droit fil de la politique décentralisatrice initiée en 1982, la loi de juillet 1999, dite "loi Chevènement", est venue apporter une nouvelle pierre au vaste édifice institutionnel de la décentralisation. Dans un pays de tradition "communale" très enracinée (autant de communes en France que dans tout le reste de l'Europe), l'intercommunalité a pris sa place comme outil majeur d'organisation et de gestion des territoires.

Cette évolution se déroule sans remise en cause du rôle des communes ni d'aucune autre collectivité locale qu'elle soit départementale ou régionale.

L'Agglomération Nantaise prend sa part dans ce processus de rationalisation de la coopération intercommunale et se trouve aujourd'hui confrontée au choix proposé par la Loi : Communauté Urbaine ou Communauté d'Agglomération.

La saisine de la Conférence sur ce sujet a constitué l'occasion pour la société civile :

- d'exprimer, dans un premier temps, son sentiment sur le choix à opérer par les élus et sur les arguments qui militent en faveur de la structure qui paraît la mieux adaptée,
- d'entamer une réflexion en profondeur sur l'avenir de l'Agglomération et de la Métropole Nantes-St Nazaire-Littoral Atlantique, en traçant les grandes lignes d'un grand projet à l'horizon 2010.

Cette réflexion s'est appuyée sur quelques données de base :

- Les élus de l'Agglomération, au premier rang desquels le Président du DISTRICT, ont fait connaître leur sentiment sur le choix de la structure intercommunale. Une majorité, dépassant les clivages politiques traditionnels, s'est dessinée en faveur de la Communauté Urbaine. La question la plus importante est apparue au fil des mois comme étant plutôt : "quel mode de

fonctionnement et quels contenus de projets pour la Communauté Urbaine ?".

Cette annonce ne dispense donc pas de la nécessité d'accompagner ce choix d'un "grand projet". Une stratégie de développement, prenant en compte la nécessité d'une adaptation permanente aux changements de la société et du monde, doit être clairement annoncée et définie.

- La question du périmètre d'action, directe ou indirecte, de la future structure intercommunale doit être posée dès maintenant, notamment pour anticiper l'implantation de futurs grands équipements. L'Aéroport de Notre-Dame des Landes n'est pas le moindre de ces enjeux et sa localisation le place actuellement hors du territoire d'Agglomération.
- La dimension métropolitaine et le souci de la place de cette Métropole dans le cadre européen constituent des éléments essentiels dans le dispositif de développement à mettre en place.
- La gestion des rapports de proximité doit faire l'objet d'une attention particulière pour proposer des solutions innovantes et efficaces. Il s'agit d'un challenge très important pour l'Agglomération qui doit faire la preuve qu'une organisation globale peut être plus efficace que 21 systèmes communaux disposant de moyens d'intervention de niveau très différent.
- Les problèmes de gestion, de transfert des personnels et de leurs statuts doivent être abordés de manière à permettre une "adaptation par le haut".
- La fonction citoyenne des communes doit être prise en compte. À ce titre, les procédures d'association des habitants à cette évolution institutionnelle doivent être particulièrement adaptées.
- Enfin les éléments financiers du dossier, même s'ils sont très positifs, ne constituent pas la seule motivation pour le choix de la structure intercommunale. La nécessité d'un projet à moyen-long terme, traçant des perspectives de développement ambitieuses et suscitant la mobilisation des citoyens paraît beaucoup plus importante.

Sur cette base, quatre groupes de travail ont été constitués :

Aménagement

Ce groupe est animé par le Professeur Jean Renard

Politique de la Ville

Ce groupe est animé par Mme Marie-Etiennette Goureaux et M. Aïssa Dermouche

Économie et Recherche

Ce groupe est animé par M. Henri FAVRE, avec le concours de M. Jean GARNIER

Développement Culturel et Sportif

Ce groupe est animé par M. Jean-Joseph REGENT

Le présent document livre une synthèse des premiers travaux de ces groupes. Les sujets ont fait l'objet d'une première approche et la réflexion commence. Elle se poursuivra et s'approfondira au cours de l'année 2000 et au fur et à mesure de la mise en place de la nouvelle structure.

Les propositions formulées, les avis exprimés, ne sont pas ou ne veulent pas être ceux d'experts déjà très nombreux. Ils constituent simplement une forme "d'expression citoyenne" qu'il paraît souhaitable de prolonger dans le temps, en la consolidant.

La pratique de la Conférence Consultative démontre que des citoyens de toutes origines peuvent s'enrichir de leur légitime diversité, dans un débat riche et serein, pour faire émerger auprès des élus l'expression de la société civile et constituer, vis-à-vis des habitants, à la fois un relais d'information et de fondation d'une vraie identité commune.

Aménagement

Les membres du groupe de travail "Aménagement" ont tenu d'abord à identifier les échelles pertinentes et les interrogations qu'elles suscitent :

Les échelles de territoires

L'ensemble de l'espace estuarien, "des premiers rangs du muscadet jusqu'aux premiers bancs d'huîtres", comme aime à le rappeler le Maire de Saint Nazaire, est d'une très grande variété. Il est constitué de territoires emboîtés les uns dans les autres.

Ce système de "poupées russes" doit être géré avec précaution car il implique des collectivités locales de natures diverses, des intercommunalités de niveau différent, des espaces naturels variés, une multiplicité d'intervenants et de décideurs...

La complexité de ce territoire fait sa richesse, mais pourrait faire aussi sa faiblesse si des coopérations sur les projets ne se développent pas. La démarche métropolitaine conduite par les élus de l'Agglomération Nantaise, de l'Agglomération Nazairienne, du Littoral Atlantique, en coopération avec le Département et la Région, est, à cet égard, porteuse de beaucoup d'espoirs.

Cette démarche cohérente doit permettre d'éviter les chevauchements inter-institutions, les conflits de légitimité et de pouvoir qui peuvent constituer, comme ce fut le cas pour l'Estuaire de la Seine, un frein au développement (rivalités Rouen-Le Havre).

La réflexion sur l'intercommunalité de l'Agglomération Nantaise ne peut donc s'envisager sans référence permanente au cadre métropolitain. Il faut veiller, sinon à l'adéquation politique et administrative, du moins à une bonne coordination des niveaux institutionnels. L'ACEL est un exemple de lieu de coordination.

Il ne faut pas que "le territoire institutionnel soit en retard sur le territoire de projet", encore moins qu'il puisse constituer un frein. La logique Communautaire Nantaise doit être en harmonie avec la logique métropolitaine... tout comme il serait très souhaitable que l'intercommunalité Nazairienne progresse aussi rapidement que celle de Nantes.

Les échelles de pouvoirs

L'impérieuse nécessité d'une réflexion sur un territoire de développement métropolitain doit-elle impliquer celle d'un "pouvoir d'Estuaire" ?

Une structure administrative est-elle indispensable à la construction d'un projet ?

Aujourd'hui l'aire métropolitaine peut exister et développer ses projets sans structure administrative légale. En effet, les territoires sont mouvants et les frontières souvent floues ; dans ce cadre, il faut veiller à ne pas diluer la vocation métropolitaine dans un espace trop vaste et trop fragmenté.

La question à poser est :

"Quel projet stratégique commun pour quel territoire ?"

Le système de "gouvernance" métropolitaine reste un sujet à traiter, même s'il peut dans un premier temps revêtir un caractère informel.

Les échelles d'horizons

La superposition des différentes démarches (communautaire, métropolitaine...) doit conduire à définir des échelles de réflexion et de propositions :

2005 : échelle communautaire

2010 : échelle métropolitaine

Il y a nécessité d'organiser le travail à plusieurs échelles, mais toujours en s'appuyant sur le principe que le long terme nécessite impérativement l'échelle de l'Estuaire.

Les échelles d'actions

Ce souci du développement métropolitain ne doit pas faire oublier les échelles de vie quotidienne.

L'adhésion des habitants aux grands projets est très liée au bénéfice réel que chaque citoyen a le sentiment d'en tirer, directement ou indirectement.

Le champ géographique d'intervention doit être clairement précisé :

- échelon de base : **la commune ou le grand quartier** Une réflexion est à conduire sur la division géographique de l'Agglomération rappelant celle des arrondissements urbains. Cette répartition est particulièrement importante pour une bonne approche des problèmes posés par la gestion des rapports de proximité.
 - échelon intermédiaire : **la Communauté**
 - échelon supérieur et de long terme : **l'Estuaire**
-

À partir de l'identification de ces échelles, deux grandes séries d'enjeux apparaissent :

Les enjeux d'aménagement global

Dynamique communautaire d'agglomération et dynamique métropolitaine sont intimement liées et la conjugaison permanente de ces deux notions est la condition de la réussite.

Ces grands enjeux sont ceux des équipements structurants, du Port, de l'Aéroport, des infrastructures de communication de l'Estuaire...

Ces enjeux sont fondamentaux pour l'avenir et la structure intercommunale doit les intégrer dans son projet. Le futur Aéroport de Notre Dame des Landes, par exemple, pourrait se trouver hors des limites de la Communauté, avec tous les inconvénients que cela peut représenter.

L'exemple de Satolas, situé hors du périmètre de la Communauté Urbaine de Lyon, illustre la nécessité de bien intégrer les projets de long terme, dans les décisions de court ou moyen terme.

Il faut se projeter à 20 ans pour pouvoir définir un réel projet d'avenir.

Les enjeux de la proximité

Face à ces différents niveaux de pouvoir, de décision, de réflexion, de projets, d'actions... qui peuvent se superposer ou s'entrecroiser, la perception qu'en a le citoyen peut se trouver perturbée.

Il importe donc que, parallèlement aux projets qui se construisent, l'expression citoyenne puisse être organisée soit par la vote dans le cadre des collectivités locales, soit par d'autres modes quand les échelles de décision deviennent différentes.

À ce titre, la Conférence Consultative, organisée aujourd'hui au niveau du territoire de l'Agglomération, joue un rôle majeur dans l'expression de la Société civile. Le renforcement de cette structure, d'une part dans le cadre de la loi Voynet sur l'aménagement du territoire, avec la création des Conseils de Développement, et d'autre part en accompagnement de la démarche métropolitaine, peut constituer un excellent moyen de développement de l'expression citoyenne sur un territoire qui ne se limite pas à "l'institutionnel".

Par ailleurs, l'organisation territoriale doit être soucieuse des rapports de proximité avec les habitants. Différente de l'expression organisée dans le cadre de la Conférence, cette gestion de la proximité doit être appréhendée avec rigueur, de manière à améliorer le service rendu à la population.

Cette approche de rationalité et d'efficacité ne sera possible que si les élus décideurs savent mettre en place des dispositifs concertés permettant, à travers une division de l'Agglomération en grands secteurs par exemple, une capacité de réaction améliorée. Cette efficacité dans la proximité est aussi le meilleur argument pour que se renforce le sentiment d'adhésion et d'appartenance à la Communauté.

Ces enjeux sont ceux de la démocratie et du maintien du lien social.

Trois grandes formules peuvent résumer cette approche :

"conjuguer en permanence globalité et proximité"

"solidarité spatiale = solidarité sociale"

"redonner un sens à la prospective"

Sur cette base de travail, le groupe a souhaité, dans l'immédiat, définir une série d'éléments de réflexion à soumettre aux élus de l'Agglomération

1 Il faut tenir compte de l'emboîtement des territoires. La Métropole est un système de sous-ensembles inter-dépendants qu'il faut ajuster en permanence.

Il faut toujours avoir cette vision globale de l'ensemble métropolitain dans les décisions et les choix qui sont effectués au sein des sous-ensembles.

L'Agglomération Nantaise a vocation à être la locomotive de ce grand territoire, mais le développement ne sera harmonieux que si toutes les intercommunalités se renforcent parallèlement.

Le renforcement de la structure intercommunale à Nantes sera plus efficace pour la Métropole s'il s'accompagne d'une démarche similaire à St Nazaire, dont le retard dans ce domaine est important.

La récente actualité liée au naufrage de "l'Erika" a montré que la solidarité intercommunale dans la Métropole doit pouvoir s'organiser concrètement et rapidement en cas de catastrophe naturelle.

2 La gestion des zones "intermédiaires" ou "tampons" entre les entités intercommunales est fondamentale.

Il y a un risque de fuite des activités aux frontières des territoires institutionnels qu'il faut évaluer et contenir.

Cette situation introduit plusieurs questions :

- comment éviter la constitution de "poches" qui constitueraient autant de paradis fiscaux à l'intérieur du territoire métropolitain, ou à l'extérieur immédiat ?
- comment assurer une bonne articulation avec la D.T.A. (Directive Territoriale d'Aménagement), élaborée par l'Etat, et conserver aux élus locaux un vrai pouvoir d'initiative et de décision ?
- doit-on dès maintenant réfléchir aux limites institutionnelles de l'Agglomération Nantaise et poser la question de l'incorporation à la Communauté, de la commune de Treillères et plus largement de celles de l'ACRN ? Les exemples de Communautés Urbaines existantes ou en projets confirment que le gabarit des 21 communes est sans doute un peu étroit.

À plus long terme, il faut réfléchir au concept développé par certains chercheurs, et qui est celui de "la Métropole rubanée", un territoire qui se développe inégalement sur les deux rives d'un fleuve. Une Métropole d'Ancenis jusqu'à la mer... vision à l'évidence de très long terme...

3 Les modèles de développement futur ne doivent pas être imaginés seulement à partir des modèles actuels.

La logique du développement au long du fleuve est importante ; elle ne doit cependant pas empêcher d'imaginer d'autres voies

complémentaires. Les résultats du dernier recensement ont montré un nouvel axe de développement qui s'est déplacé du Nord-ouest vers le Nord-Est.

Demain, la réalisation de l'Aéroport de Notre-Dame des Landes peut générer des bouleversements dans le paysage urbain et économique. Le Nord du Département pourra bénéficier d'un nouvel essor à cette occasion. Il appartient aux élus d'anticiper dès aujourd'hui ces évolutions.

À cet égard il apparaît que la situation de ce futur Aéroport, à l'extérieur des limites actuelles de l'Agglomération, peut poser problème.

4 Faire avancer l'idée que la Métropole se construit au bénéfice de tout le Grand Ouest.

Nantes a vocation à être une locomotive dans le Grand Ouest. Il faut veiller à ne pas susciter des concurrences mais plutôt des activités complémentaires avec d'autres pôles urbains.

Cette vocation de pôle d'excellence interrégional doit bénéficier à tous et avoir un effet d'entraînement. Il est significatif de constater qu'aujourd'hui des entités comme le Choletais attachent une attention particulière au développement de Nantes. Ces pôles secondaires reconnaissent naturellement l'effet d'entraînement que peut avoir le développement métropolitain

5 Conserver l'objectif d'un rayonnement fort pour l'Université

Il n'y aura pas de Métropole qualifiée au plan européen sans Université forte et sans Recherche reconnue au plan national et international. La future Communauté devra accentuer ses efforts sur ce plan, appuyer et soutenir la démarche de développement engagée par l'Université.

6 Donner de la lisibilité à l'action publique

Pour favoriser son développement, l'Agglomération doit se doter d'outils d'aménagement appropriés. Parmi ces outils, le

Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement est fondamental. C'est lui qui permettra :

- de mettre en œuvre les instruments de prévision qui sont attendus par les acteurs économiques et sociaux,
- de définir une politique foncière cohérente,
- d'anticiper les augmentations de population,
- d'imaginer une politique de l'habitat ambitieuse. Cette politique devra tenir compte des dispositifs législatifs nouveaux qui se mettent en place actuellement (loi Solidarité et Renouvellement Urbain par exemple...), mais aussi des données locales qui appellent des mesures d'anticipation : retour des jeunes vers le centre-ville, besoin d'équipements pour les personnes âgées, nécessité de reconquérir des espaces existants. Cette politique de l'Habitat n'aura pas pour objectif le seul rééquilibrage social ; elle générera des effets sur l'économie, sur l'emploi...,
- de bien cerner les enjeux des grands équipements structurants : Port, Aéroport, infrastructures de communication...,
- de mettre en place une politique novatrice en matière d'espaces naturels par des achats et des mises en réserve d'espaces fragiles,
- ...

7 Se donner les moyens d'observer et d'évaluer

Pour évaluer ses politiques et anticiper ses stratégies l'Agglomération a besoin d'un instrument de mesure de l'évolution sociale.

Les expressions : "recoudre", "retisser" le lien social ne doivent pas être que des slogans ou des éléments de discours. Il faut donner un vrai contenu à une politique qui doit harmoniser efficacité économique et cohésion sociale.

Dans ce cadre, un "**Grand Atlas Social**" est à élaborer. Il ne doit pas être l'œuvre des seuls spécialistes, mais associer en permanence l'ensemble des acteurs : services du DISTRICT, de

L'AURAN, de l'Etat, de l'Université (Maison des Sciences de l'Homme...).

La Conférence Consultative pourrait jouer un rôle dans la maîtrise d'ouvrage d'un tel document qui devra mettre en lumière tous les indicateurs sociaux, y compris les plus audacieux (en référence aux travaux universitaires sur les axes de "gentrification").

8 Mieux mesurer l'importance des zones naturelles et en particulier de l'agriculture péri-urbaine.

Dans l'Agglomération comme dans la Métropole, les espaces naturels occupent une place importante. Ils constituent un des éléments qui fondent l'image de ce territoire.

Des travaux réalisés par l'AURAN et la Chambre d'Agriculture ont mis en lumière la nécessité de tenir mieux compte de cet atout. Aujourd'hui le Ministère de l'Agriculture souhaite retenir l'Agglomération Nantaise comme site-pilote d'une démarche agri-urbaine.

Cette démarche est à la base d'un vrai projet, non seulement de préservation des espaces mais aussi d'équilibre des territoires naturels et urbains. La future Communauté doit intégrer cette donnée dans son Schéma Directeur.

On peut rappeler, pour mémoire, que la Ville de Nantes avait été (malgré de fortes oppositions) bien inspirée d'acquiescer au début du siècle la propriété de Procé. Aujourd'hui les réflexions sur les projets de "forêts urbaines" relèvent de la même nécessité d'anticipation.

9 Créer un Grand Evénement

Chaque grande Métropole a besoin d'événements, d'une image forte avec des signes urbains significatifs.

L'exemple de Lille et du projet des Jeux Olympiques est riche d'enseignements. Malgré l'échec, la démarche "Lille 2004" a suscité un grand nombre de mobilisations autour d'une idée fédératrice de diverses énergies.

Cette mobilisation a laissé des traces positives durables et le goût du grand projet mobilisateur. Nantes a besoin d'inventer un "Événement" et la période de foisonnement intellectuel, culturel qui caractérise l'Agglomération d'aujourd'hui doit permettre de faire émerger cette "Grande Idée".

Au-delà de ce grand événement, un travail d'animation est à engager vis-à-vis des plus jeunes et particulièrement des scolaires.

Il faut que les jeunes puissent s'approprier la dimension métropolitaine au travers de la géographie locale et de l'instruction civique. Chacun doit prendre la mesure de son espace de vie afin de le comprendre et non plus de le subir.

Il y a un grand enjeu à faire émerger chez chaque citoyen l'idée d'une appartenance multiple : quartier, commune, agglomération, métropole. Cette appartenance doit fonder une identité qui s'appuie sur l'appropriation et la reconnaissance de l'environnement socio-économique, patrimonial, culturel, sportif... Le FCNA, les Chantiers navals, l'Aérospatiale, l'Agro-alimentaire, le tramway, les Folles journées, Fin de siècle, le muscadet, la mer, Royal de luxe, ... autant de catalyseurs d'identité.

Une étude reste à faire sur ce qui fait "communier" les habitants de la Métropole et sur ce qui fonde ou pourrait fonder à l'avenir leur identité commune.

Les outils à retenir

A partir de ces éléments, une série d'outils apparaît indispensable à la future structure intercommunale.

- Face aux difficultés territoriales et institutionnelles, un concept nouveau est à privilégier. Comme l'Agglomération Nantaise, pour laquelle le Projet 2005 a défini un modèle de développement urbain polycentrique, le territoire estuarien est composé d'entités variées qui constituent autant de centres de vie et de développement complémentaires.

Le concept de "Métropole Polycentrique" peut servir de base à un nouveau grand projet.

Ce nouveau projet pourrait être celui de "La Métropole 2010"

- Pour accompagner cette démarche de gestion globale et assurer en même temps une qualité de vie et de service renforcée pour les habitants, il faut que se mette en place parallèlement un dispositif négocié de gestion de la structure intercommunale.

Ce dispositif pourrait être une "Charte Communautaire de fonctionnement"

- Pour mettre en œuvre à moyen terme sa politique d'aménagement, la Communauté doit rapidement se doter d'un outil opérationnel

Cet outil pourrait être un "Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement"

- Pour évaluer ses politiques et anticiper ses stratégies, l'Agglomération a besoin d'outils d'observation et d'évaluation. En matière d'aménagement, la responsabilité de la Communauté sera de veiller au maintien du lien social pour éviter les fractures. Il lui faut pouvoir mesurer, avec un instrument partenarial, l'évolution sociale de l'Agglomération.

Cet outil pourrait être un "Grand Atlas Social de l'Agglomération"

- Pour prendre en compte la dimension "Environnement" de plus en plus présente, comme la récente actualité vient de le démontrer, la Communauté et la Métropole ont besoin d'outils d'observation, de prévention et d'action.

Cet outil pourrait être une "Charte Métropolitaine de l'Environnement"

À partir des nombreux travaux de l'AURAN (Observatoire, agriculture péri-urbaine) et en partenariat avec tous les acteurs de l'Estuaire, cet outil de prospective et de régulation peut être rapidement mis en place.

- Pour construire une Métropole forte et reconnue, la présence d'une Université rayonnante est indispensable.

Un nouveau "Projet de développement et de promotion de l'Université" est à mettre en oeuvre

ECONOMIE ET RECHERCHE

Dans le cadre de cette réflexion, comme pour le groupe Aménagement, l'identification des grands enjeux a été le premier souci. Ces enjeux sont multiples :

Les enjeux du territoire

La zone économique de référence dépasse très largement celle de l'Agglomération Nantaise.

C'est en réalité au moins celle de l'Estuaire et du Littoral qu'il faut prendre en compte. Les récentes études de la C.C.I. sur "les services marchands aux entreprises" et sur "le commerce inter-entreprises" viennent illustrer, cartes à l'appui, cette évidence.

La future structure intercommunale, dont l'action économique devrait être renforcée, devra donc s'appuyer sur des coopérations qui dépassent très largement son aire institutionnelle.

L'atout de ce territoire réside d'abord dans sa situation géographique (Estuaire, Littoral, Environnement exceptionnel...), dans ses réseaux de communication et de télécommunications et dans ses grands équipements structurants (Port, Aéroport, Université, Grandes Ecoles, installations sportives, équipements culturels...).

La solidarité active et effective inter-collectivités, inter-structures de promotion économique est la condition indispensable de développement.

Les enjeux de rayonnement

Les acquis de l'Agglomération et de la Métropole Nantes-St Nazaire sont forts. L'attractivité du territoire s'est considérable-

ment renforcée ces dernières années et c'est le résultat d'une action partagée entre différents acteurs :

— **en matière de transports**

La desserte TGV a très largement contribué à l'essor de la Métropole, de même que le développement des transports urbains (à travers le tramway moderne) et interurbains participe au dynamisme et à l'image du territoire.

— **en matière d'accueil des entreprises**

Les récentes délocalisations ou implantations (Bouygues Télécom, Suravenir, IMA, Délégation "Informatique Voyageurs" SNCF...) dans la Métropole sont venues démontrer que l'attrait de la région est renforcé et que les dispositifs d'aide et d'accueil sont assez bien ajustés.

— **en matière d'image culturelle**

Les manifestations, les spectacles, les animations de toute nature ont redonné à Nantes une image forte de modernité, d'effervescence, de créativité très largement reconnue au plan national et international : Fin de Siècle, Royal de Luxe, Les Folles journées, manifestations liées aux Arts Plastiques...)

Ce dynamisme doit être conforté, pour être ancré dans le temps, notamment au travers :

— de la mise en oeuvre de moyens pour rendre plus cohérente et convergente la diversité des actions de communication des acteurs locaux

— d'un ajustement et d'une coordination des services offerts aux entreprises,

— d'une réflexion plus approfondie sur les secteurs stratégiques et sur les "niches économiques manquantes." Il faut développer une meilleure approche des passerelles entre Recherche fondamentale et Recherche appliquée ; il y a des "chaînon manquants" dans le domaine des biotechnologies par exemple,

— d'une meilleure maîtrise des leviers d'aménagement permettant d'avoir une vision stratégique globale. À ce titre, le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de

Développement, dont devra se doter la Communauté, est un outil essentiel,

- d'une assistance plus importante sur "l'immatériel" (services commerciaux, aide à l'international...),
- du suivi et de l'analyse permanente du "marché de l'intelligence",
- d'une prise en compte des effets rapides, et parfois déstabilisants, des nouvelles technologies et des nouveaux modèles de développement qui leur sont liés

Les enjeux de la Recherche

Le développement économique est intimement lié à celui de la Recherche. Les applications de la Recherche Fondamentale passent de plus en plus rapidement dans la vie quotidienne et ces transferts de technologie constituent les éléments de la croissance.

À cet égard, la situation de l'Agglomération Nantaise appelle plusieurs remarques :

- La recherche est très présente à Nantes dans différents domaines et souvent à un très haut niveau. Cette situation est peu connue, à l'interne comme à l'externe, et appelle une mise en valeur. La future Communauté doit prendre en compte cet aspect en l'intégrant dans ses actions de communication.
- La structure de coopération intercommunale, à travers son action pour le développement de l'Enseignement Supérieur et les coopérations qu'elle engage avec ses partenaires (Etat, Région...), doit être un acteur plus efficace pour la facilitation des transferts de technologie.
- Le développement de la Recherche est de plus en plus lié au souci d'éthique. La biologie ou la génétique posent autant de questions qu'elles en résolvent. Une réflexion très élaborée, faisant appel à d'autres intervenants que les seuls scientifiques est indispensable.

Dans le cadre de son soutien à la Recherche, la Communauté peut jouer un rôle en initiant une réflexion de ce type. Cette démarche s'inscrirait d'ailleurs dans un esprit "pionnier" qui est une des caractéristiques de l'Agglomération Nantaise.

- La recherche est aujourd'hui de plus en plus interactive et de plus en plus transversale. Ces interactions doivent être encouragées et soutenues par la mise en place de systèmes de relations entre les pôles de recherche. Les futurs réseaux à haut débit joueront à cet égard un rôle majeur.
- Une vision stratégique à long terme de ce développement est nécessaire, notamment pour ce qui concerne l'emploi. Les progrès accomplis dans tous les domaines doivent bénéficier à tous et les emplois de production sont, à cet égard, aussi importants que ceux de la recherche et de la technique de haut niveau.
- Le développement de la Recherche entraîne aussi celui du besoin de formation des hommes. La société moderne impose cette nécessité de formation et d'adaptation tout au long d'une vie professionnelle.

Les enjeux du développement durable

Le dynamisme local est-il suffisant pour rendre "durables" les conditions du développement ?

Si la médiatisation du territoire et son rayonnement sont fondamentaux, il faut aussi savoir organiser les conditions de leur durée.

L'effet "Coupe du Monde", en relation avec les grandes villes de l'Ouest, a été très favorable à toute la région et il faut aujourd'hui conforter la place de Nantes comme Métropole d'une grande région Ouest.

Au-delà, c'est un territoire beaucoup plus vaste qui est concerné et dont la Métropole Nantes-St Nazaire a vocation à être le pôle d'excellence interrégional.

En harmonie avec les traditions de l'Ouest, la conduite de notre développement doit placer l'homme en première place dans notre réflexion et dans nos projets.

La construction d'une société développée doit être porteuse d'espoirs et d'amélioration des conditions de vie pour ceux qui en sont les citoyens. La Ville se construit par l'action de ses citoyens et grâce à leurs initiatives.

L'ensemble de ces enjeux sont au centre de la réflexion sur le développement économique et concourent à l'idée que la vitalité économique du territoire intercommunal ne peut se résumer à la somme des activités des communes.

C'est bien une dynamique globale de développement qui doit être encouragée et soutenue et qui doit se développer sur un territoire allant bien au-delà de la seule Agglomération Nantaise.

C'est sur l'Estuaire que ce rayonnement devra s'appuyer dans l'avenir pour construire, au-delà des concurrences stériles, un pôle d'excellence interrégional au bénéfice de tout le Grand Ouest.

Dans ce contexte global, le groupe de travail a souhaité mettre l'accent sur un certain nombre d'éléments de court terme liés à l'évolution du DISTRICT.

Il apparaît indispensable que les élus décideurs attachent un soin particulier à ces questions :

La fiscalité

La mise en œuvre au 1er janvier 2000 de la Taxe Professionnelle Unique a constitué un premier élément fort d'intégration intercommunale.

Une première conséquence de cette T.P.U. va être de créer un effet de "fiscalité particulière" puisque désormais seules les entreprises paieront des impôts à la Communauté, l'impôt ménages n'étant perçu que par les collectivités locales classiques : Communes, Département, Région.

Par ailleurs cette nouvelle fiscalité appelle plusieurs remarques :

- le taux de T.P.U. (20,26 %) est un élément de compétition des territoires. Une attention particulière doit être portée à l'évolution de ce taux au regard de ce qui se passe dans les autres grandes Agglomérations.

Toutefois, ce taux peut s'accompagner de dispositifs d'exonération s'appliquant aux entreprises nouvelles, créatrices d'emplois, investissant dans les nouvelles technologies... La future structure intercommunale aura à faire preuve d'innovation dans ce domaine.

- Les effets de la T.P.U. doivent être gérés avec une grande attention, notamment au regard des risques de délocalisation vers les territoires situés aux franges de l'Agglomération. Le Groupe Aménagement a exprimé des préoccupations similaires sur le risque de voir se créer des zones périphériques aux grandes aires urbaines, à l'intérieur desquelles les règles fiscales seraient plus souples. Le risque d'étalement urbain avec une spécialisation des zones, encore renforcée, existe.
- Le taux de T.P. n'est cependant pas le seul critère pour le choix d'implantation des entreprises. Les choix des entreprises se font aujourd'hui sur une grille de données qui intègre des éléments nouveaux, différents pour une part de ceux du passé. L'exemple de l'installation à Nantes de la délégation "informaticiens voyageurs" de la SNCF l'illustre bien. Si on se réfère à la seule fiscalité, c'est l'Agglomération de Rennes qui aurait du accueillir cette implantation compte tenu de son faible taux de T.P.
Les décisions des entreprises obéissent à de nouvelles considérations. Le choix de Nantes par la SNCF s'est opéré par exemple sur des critères de qualité de vie, de ressources d'Enseignement Supérieur...

La période de transition District-Communauté

L'interfaçage entre les deux époques "avant et après la Communauté" constitue un enjeu important. Pendant cette transition, les dispositifs publics doivent rester lisibles pour les entreprises.

Certaines communes peuvent être tentées de se désengager pendant cette période. La recherche d'entreprises génératrices de Taxe Professionnelle ne présente plus le même intérêt pour les communes. Les maires pourraient même être conduits à refuser des implantations susceptibles de produire des nuisances : pollution, trafic routier, plates-formes automobiles...

Face à une montée "environnementaliste" qui conduit les habitants à refuser des implantations pour diverses raisons, ce risque de désengagement peut exister.

La logique communautaire doit rester une logique d'intérêt général. La satisfaction des besoins économiques et sociaux peut parfois générer des nuisances, mais cette dimension doit être intégrée par les décideurs, tant pour la localisation des équipements que pour le traitement des dites nuisances.

Il faut faire confiance au sens de l'intérêt général des maires et combler au plus vite le vide opérationnel entre les deux structures.

La mise en œuvre de la future Communauté peut aussi être une chance pour résoudre ces difficultés. La mise en place d'un Schéma Directeur d'Aménagement, de dispositifs de proximité, de compensations financières... sont autant d'éléments qui joueront en faveur d'une plus grande cohérence d'ensemble. La commercialisation des zones d'activités inoccupées peut se trouver facilitée par la Communauté.

Il appartiendra aux élus d'assurer cette transition dans les meilleurs délais, notamment pour ce qui concerne l'avenir des "développeurs économiques", communaux ou intercommunaux.

L'enjeu majeur pour les élus est bien de développer une vision dynamique et globale du développement tout en gardant le souci de la proximité des habitants, qui sont aussi des acteurs essentiels de ce développement.

Pour assurer la meilleure cohérence possible, l'Agglomération a besoin de disposer d'un outil intercommunal puissant.

L'objectif métropolitain et le renforcement de toutes les intercommunalités

La transformation du DISTRICT de l'Agglomération Nantaise va constituer un élément dynamisant pour la démarche métropolitaine. Cette avancée ne prendra son sens que si elle s'accompagne d'un renforcement parallèle de l'intercommunalité Nazairienne et Littorale.

Il faut que les territoires se renforcent au même rythme pour que la dynamique de la Métropole estuarienne soit confortée. Chacun des pôles de la Métropole doit tirer l'autre vers le haut.

Politique de la Ville

La ligne de force des travaux du groupe réside dans le principe de solidarité au sens large du terme. Le développement ne doit laisser personne de côté et toutes les actions, directes ou indirectes, conduites par la puissance publique, doivent avoir pour objet de garantir une égalité de service et de qualité de vie pour tous.

Le slogan peut paraître martelé et utilisé un peu partout, mais la lutte contre la "société à deux vitesses" doit être une priorité. Les élus locaux ne doivent pas renvoyer ce thème à la mise en œuvre de politiques nationales, c'est bien localement que des actions peuvent être engagées et la future Communauté doit constituer le cadre de réflexion approprié.

Cette approche locale est d'autant plus intéressante qu'elle s'appuie sur des expériences communales qui ont déjà porté des fruits.

Pour entamer sa réflexion, le groupe a choisi de partir de la démarche du "Contrat de Ville de l'Agglomération Nantaise 2000-2006".

À partir d'une première analyse des éléments de ce Contrat de Ville, les membres du groupe ont souhaité mettre en exergue quelques éléments forts :

La cohérence des politiques contractuelles

Le Contrat de Ville participe à une cohérence d'ensemble de différents niveaux de politiques contractuelles : Contrat de Plan, Contrat d'Agglomération, Contrat de Ville...

C'est d'ailleurs à travers le Contrat de Plan, lui-même complété par les Fonds structurels européens, que l'Agglomération trouvera une partie des moyens de sa politique.

Il a également pour objectif d'agencer, au niveau local, les procédures contractuelles déjà engagées : Contrat Local de Sécurité, Contrats éducatifs locaux...

À ce titre, il poursuit un objectif majeur pour la future Communauté :

"donner une perspective d'Agglomération
à l'ensemble des politiques de cohésion sociale"

Cet objectif ne doit pas être seulement un slogan. Il faut que la Communauté se donne les moyens de le traduire véritablement dans les faits.

Ce souci de cohésion et de maintien du lien social est un enjeu fondamental pour l'avenir ; le développement du territoire n'aura en effet de sens que s'il est partagé par tous et que si chacun peut s'en sentir acteur.

Il est clair que l'agglomération devra privilégier le choix de l'outil intercommunal le plus puissant et le plus intégré pour mettre en œuvre cette démarche.

Les succès économiques, si brillants soient-ils, ne seront pas suffisants pour assurer un développement durable. La réalisation de l'harmonie sociale est primordiale.

Le bilan des actions déjà engagées

La démarche "Contrat de Ville" ne part pas de rien. Un ensemble d'actions conduites depuis 10 ans par la Ville de Nantes et par d'autres communes de l'Agglomération ont d'ores et déjà permis d'engranger des résultats :

- un certain nombre de fractures ont été évitées,
- les politiques de requalification urbaine, au travers du tramway par exemple, ont porté leurs fruits et permis à certains quartiers de connaître un second souffle,

- le soutien à la vie associative a été accentué et a permis, par exemple, le développement de la formation des cadres bénévoles,
- des partenariats institutionnels nouveaux ont pu être mis en œuvre : Éducation Nationale, acteurs du logement social, associations...
Ces partenariats représentent un acquis important sur lequel le Contrat de Ville peut s'appuyer.
- globalement les effets pervers de la "Ville à deux vitesses" ont été contenus.

Il faut s'appuyer sur ce bilan pour conforter de nouvelles actions. Au-delà des actions communales, c'est un souffle nouveau qui doit être apporté par l'intercommunalité.

L'évaluation indispensable

L'évaluation du Contrat doit, dès à présent, être envisagée. Des indicateurs de suivi doivent être mis en place et une procédure d'observation est indispensable.

La Conférence peut jouer un rôle dans ce domaine et cela rejoint la proposition évoquée par le groupe "Aménagement" de **mettre en chantier un "Grand Atlas Social de l'Agglomération."**

Ce document permettrait de suivre et de cartographier la situation sociale de l'Agglomération et les effets des politiques mises en œuvre.

La lisibilité des actions

La politique de la Ville doit être lisible par tous et en premier lieu par ses habitants. Ce n'est pas qu'une affaire de spécialistes et le poids des experts doit rester relatif. L'association des citoyens est très importante.

Le rôle des communes, même dans le cadre d'une structure intercommunale renforcée, restera primordial pour assurer un lien direct avec les habitants.

Une "charte" de la Communauté, établie entre les élus de l'Agglomération, permettrait de formaliser ce type de fonctionnement.

L'harmonisation du travail associatif

L'Agglomération Nantaise dispose d'un tissu associatif très riche et très diversifié. Les actions sont nombreuses, importantes et le travail effectué par toutes ces associations est une richesse qu'il faut préserver et conforter.

La mission de la puissance publique peut consister à organiser ce foisonnement et à coordonner les actions pour éviter la dispersion des moyens. Un outil intercommunal plus intégré, en accord avec les communes, peut jouer ce rôle.

La mixité sociale

La réussite d'une politique de la Ville suppose que les outils de l'intercommunalité puissent être adaptés à la nécessité d'une gestion urbaine cohérente.

Le choix d'une ville polycentrique, tel qu'il ressort du Projet 2005, le refus de l'étalement urbain générateur de ségrégations sociales et spatiales... sont autant d'éléments qui militent en faveur d'un outil puissant de régulation urbaine.

La mise en œuvre d'un vrai Schéma Directeur d'Aménagement apparaît comme la condition indispensable d'une politique efficace de préservation et de renforcement de la mixité sociale.

L'insertion

Beaucoup d'actions sont conduites, dans ce domaine, par les pouvoirs publics ou par des associations dont l'énorme travail mérite d'être mieux soutenu. La mise en œuvre d'une structure intercommunale plus puissante et dotée de moyens nouveaux constitue une occasion à saisir pour développer un vrai traitement de fond des "pathologies sociales" modernes.

Des applications concrètes rapides

Une approche d'Agglomération sur tous les aspects de la politique de la Ville peut déboucher très rapidement sur des actions qui touchent la vie quotidienne des habitants et notamment des plus jeunes, qui sont les porteurs de comportements nouveaux.

L'harmonisation des Plans locaux d'insertion (PLIE), le renforcement du dispositif emplois-jeunes déjà mis en place par le DISTRICT, sont des exemples d'actions immédiates et qui doivent bénéficier de moyens nouveaux. Par ailleurs, une harmonisation tarifaire d'Agglomération en matière d'accès aux installations sportives ou culturelles constituerait un progrès évident et facilement mesurable. Selon qu'on habite d'un côté ou de l'autre du Boulevard du Massacre (Nantes ou St Herblain), les tarifs d'accès à ces équipements deviennent différents.

Des mesures rapides dans ce domaine marqueraient une volonté politique forte de construire un espace territorial d'Agglomération au service des habitants.

Au-delà de ces premiers éléments, le groupe a souhaité mettre l'accent sur une vraie politique en faveur de la jeunesse et qui s'exercerait à différentes échelles:

La petite enfance

La structure de coopération intercommunale n'a pas exercé jusqu'à maintenant de compétences directes dans ce domaine, mais elle pourrait constituer le lieu d'études, d'examen et d'harmonisation éventuelle des politiques et des équipements d'accueil des enfants en âge pré-scolaire (crèches, haltes-garderies...).

L'âge scolaire

Dans ce domaine, le développement et l'harmonisation des conditions d'accueil des enfants, avant et après l'école, mériterait un examen approfondi.

Par ailleurs, différents thèmes liés à cette période de la vie peuvent être soumis à réflexion :

- la pratique du sport : développement des clubs, besoins en équipements, éducation par l'activité sportive,
- les activités culturelles : besoins des associations, conditions d'accès à la culture,
- la vie associative des jeunes en général,
- le soutien aux parents pour l'éducation des enfants. Des carences importantes existent dans ce domaine qu'une approche intercommunale permettrait de mieux mesurer,
- la prévention des comportements violents et de la délinquance,
- la mise en œuvre de toute structure d'écoute, de dialogue et d'entretien du lien inter-génération.

Les 16-25 ans

C'est la catégorie la moins bien lotie en matière de structures d'accompagnement.

L'intervention du Professeur OTTENHOF devant la Conférence Consultative avait d'ailleurs démontré, statistiques à l'appui, que cette catégorie d'âge est la plus exposée à la délinquance alors que les structures d'aide et de soutien sont peu nombreuses. Dans le même temps, les 8-16 ans sont beaucoup mieux encadrés par des organismes divers, alors qu'ils présentent moins de "risques sociaux".

Cette situation, qui n'est pas propre à l'Agglomération Nantaise, appelle la mise en œuvre de structures nouvelles et mieux adaptées en matière :

- d'aide à la recherche d'emploi,
- d'accès au logement (problèmes liés à la décohabitation),
- de conseils juridiques (mariage, pacs...),
- de santé.

Sur tous ces thèmes, l'action de l'Agglomération reste insuffisante et la transformation du DISTRICT pourrait constituer l'occasion d'interventions nouvelles et originales.

Très vite, une initiative pourrait être prise par la structure intercommunale pour une participation à l'action du C.R.I.J. (Centre Régional d'Information Jeunesse). Cet organisme, bien connu des jeunes, manifeste un certain dynamisme qui pourrait être renforcé par un soutien de l'Agglomération (au même titre que la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, financée depuis longtemps par le DISTRICT).

Globalement, le groupe de travail propose de mettre en œuvre une démarche similaire à celle initiée pour l'Habitat. Il s'agit d'observer, de comprendre et de mettre en commun les moyens d'action.

Cette démarche peut d'ailleurs s'appliquer à d'autres thèmes comme celui des personnes âgées, par exemple. Un inventaire et une anticipation des besoins sont nécessaires. À l'instar du logement social, un fichier d'Agglomération de la demande d'admission en maison de retraite pourrait être mis à l'étude.

En ce qui concerne les handicapés, pour lesquels l'action intercommunale a une certaine antériorité dans l'Agglomération, de nouveaux outils de prospective sont à créer.

Plus généralement la structure intercommunale doit être le lieu de "l'innovation et de l'anticipation sociale". C'est un véritable enjeu de société pour lequel de nombreux acteurs sont déjà mobilisés ; il leur faut un outil de coordination et de soutien. L'intercommunalité peut être cet outil.

L'enjeu est d'autant plus important que cette approche de la Politique de la Ville ne peut plus avoir le seul caractère "social" (au sens du XIX^{ème} siècle). Elle concerne tous les aspects du développement durable.

Développement culturel et sportif

La mise en route de ce groupe de travail a constitué une vraie nouveauté au sein de la Conférence Consultative d'Agglomération puisque les thèmes du sport et de la culture n'ont pas, ou peu, été abordés à l'échelle intercommunale.

La saisine de la Conférence permet d'enclencher une dynamique d'expression des besoins tant sur les politiques globales que sur le plan des équipements.

La période qui s'ouvre représente une réelle chance de prendre en compte ces sujets qui touchent à la fois à l'image de la Cité et à la qualité de vie de ses habitants.

Le développement d'une société où les loisirs de toute nature prennent une très grande place oblige en effet à s'interroger sur le type de réponse à apporter aux besoins exprimés.

La demande de plus en plus forte du sport-loisir, l'essor de la pratique sportive des personnes retraitées comme des jeunes générations, l'apparition de nouveaux sports et de nouveaux comportements sportifs, la recherche d'une nouvelle esthétique du corps, l'écart grandissant entre le sport-spectacle et la pratique de masse... sont autant d'éléments à étudier de manière plus approfondie.

La disponibilité des gens grandit en même temps que le besoin de s'épanouir, tant sur le plan physique que culturel. Cette situation a pour conséquence l'augmentation non seulement de la pratique mais aussi de la consommation culturelle et sportive.

On touche, dans ces domaines, à "l'essence" de l'humain et c'est la raison pour laquelle l'approche de ces sujets nécessite un effort de distanciation et de vision prospective.

Le souci de la Conférence a donc été de faire émerger dans un premier temps quelques pistes de réflexion s'articulant autour :

- de données concrètes permettant de mieux cerner les manques de l'Agglomération,
- d'éléments plus généraux susceptibles d'alimenter un projet global à l'horizon 2010.

Sur cette base, quelques éléments importants à approfondir ressortent :

Sur le sport

— La nécessité d'un inventaire intercommunal

Beaucoup de données existent aujourd'hui sur le plan régional, départemental, communal... Elles ne sont pas forcément organisées pour disposer d'une photographie intercommunale précise. Cet inventaire des disciplines sportives, des licenciés, des équipements, des clubs est indispensable pour procéder à un état des lieux.

Des besoins divers sont exprimés par les Clubs et les fédérations, mais il manque une étude générale, sur le territoire de l'Agglomération, permettant de dégager quelques idées-force.

— Les besoins exprimés

Ils concernent essentiellement de très grands équipements :

- Un stade couvert d'athlétisme (dit stade "indoor"),
- un vélodrome couvert,
- une piscine olympique.

Ces trois grandes installations sont destinées à accueillir des compétitions de haut niveau et participent à l'image de la Métropole.

S'agissant d'équipements très importants, leur réalisation ne

peut être envisagée sans la mise en œuvre d'une coopération inter collectivités locales.

Par ailleurs, la polyvalence de ce type d'équipement doit faire l'objet d'un examen approfondi. Faut-il plusieurs installations ou un grand complexe multifonctions ? Tant sur le plan de l'image métropolitaine que sur celui des coûts de gestion, un équipement destiné à plusieurs utilisations mérite d'être étudié.

Au-delà de ces trois équipements, d'autres besoins ont été évoqués :

- la base nautique. L'accueil de pratiquants et notamment des enfants des écoles pourrait être assuré dans de meilleures conditions,
- le port de plaisance,
- les terrains de sport spécialisés. À titre d'exemple, l'équipe de Hockey sur gazon, de niveau national, ne dispose pas des installations nécessaires pour jouer ses matchs à Nantes. Elle doit accueillir ses adversaires sur un terrain situé... à Cholet.

Par ailleurs, il y a un manque identifié dans l'Agglomération en matière de patinoires.

En règle générale, ce besoin en équipements traduit aussi la difficulté de cohabitation de la pratique sportive de compétition avec celle plutôt orientée vers le loisir.

— L'amélioration de l'existant

Une étude en cours, pilotée par le Comité Départemental Olympique et Sportif, a pour objet de mesurer l'état des installations existantes et de quantifier les besoins de travaux, d'amélioration, de modification.

Dans le cadre de ses nouvelles missions, la Communauté Urbaine pourrait être le lieu de coordination et éventuellement d'intervention dans ce domaine.

— les enjeux de l'animation sportive

Au-delà de la réalisation des grands équipements métropolitains, l'animation sportive dans les communes et dans les quartiers constitue l'un des facteurs importants de la cohésion sociale.

Cette approche, aussi éducative que sportive, implique un réseau de petits équipements dont la maintenance est une des conditions de la réussite.

Là encore, la future structure intercommunale pourrait constituer le lieu de la réflexion globale et de la coordination.

Pour affiner sa connaissance de ce sujet, la Conférence a souhaité engager une réflexion plus approfondie associant les Offices municipaux des sports. L'objectif est de faire émerger au niveau intercommunal une photographie plus précise de la réalité sportive de ce territoire.

Sur la culture

Dans ce domaine, un inventaire des équipements, des lieux, des associations, des écoles, des musées... est également à faire. Une nomenclature des activités culturelles dans l'Agglomération est nécessaire et une vision globale de l'état des lieux est indispensable.

Là encore la Conférence n'a fait qu'entamer une réflexion qu'elle souhaite approfondir à partir de plusieurs éléments qui constituent déjà pour certains des premières propositions :

— Le lien Culture-Education

Cette approche est indispensable pour bien appréhender les enjeux culturels actuels. La dimension culturelle dans l'éducation est peut-être trop atténuée aujourd'hui.

La culture, ce n'est pas que de l'émotion esthétique, c'est aussi un élément de la formation d'un être humain. Les difficultés auxquelles sont confrontés les élus locaux avec les jeunes de certains quartiers ont aussi une dimension culturelle.

Des efforts importants sont consentis par les collectivités locales pour doter les quartiers dits "difficiles", d'installations sportives.

Un effort similaire est à faire en matière d'équipements culturels, non pas pour la "consommation", mais pour la "pratique" culturelle des jeunes.

Une approche intercommunale, rejoignant celle relative à la Politique de la Ville, permettrait de coordonner une véritable action de développement culturel d'Agglomération.

Par ailleurs, le rôle de l'Université n'est pas suffisant aujourd'hui dans ce domaine, à la fois pour la formation des étudiants et pour l'utilisation des locaux

— L'observation des pratiques culturelles

L'Agglomération Nantaise a une vie culturelle riche et diversifiée et qui connaît un très fort développement. Elle constitue d'ailleurs un des éléments forts de l'image actuelle de Nantes.

L'ensemble des pratiques culturelles est cependant encore mal identifié. Beaucoup de données existent, dans les communes, dans les organismes culturels... Mais il faut les organiser pour obtenir une photographie moins floue.

Une enquête sur les pratiques culturelles doit être conduite pour mieux cerner les manques, les besoins, les doublons...

— La multifonctionnalité des futurs équipements

Diverses demandes d'équipements sont exprimées ici ou là. Dans la réponse qui sera apportée à ces sollicitations, la notion de plurifonctionnalité doit être prise en compte.

Cette exigence vaut pour les équipements de consommation culturelle (salles de spectacles) mais aussi et surtout pour les installations liées au développement des activités culturelles.

Au-delà de l'approche strictement "gestionnaire" de ces installations, qui n'est pas négligeable puisqu'elle a pour objectif les économies d'échelle, il faut prendre en compte la dimension "échanges" et "découverte" que peuvent susciter de tels équipements.

Si on ajoute à la plurifonctionnalité la notion de structures décentralisées dans les quartiers et les communes, on peut mettre en place une véritable stratégie culturelle d'Agglomération. Le "Lieu Unique", tel qu'il a été conçu, constitue une première préfiguration de ce type de structure, le paradoxe aboutissant à proposer de multiplier les Lieux "uniques".

— Et le ZENITH ?

Le projet d'un "Zénith" est une idée récurrente dans l'Agglomération et qui est censée répondre à un besoin d'une salle de spectacles d'une capacité de 6 à 7000 places. Ce type de salle pourrait accueillir concerts Rock, spectacles de variétés...de dimension internationale.

Il faut cependant examiner cette idée à la lumière des comportements actuels. Les " Zéniths " correspondent à un contexte vieux de plus de 10 ans et à un programme initié par l'Etat pour rattraper un relatif retard d'équipements en France.

Ce contexte a évolué et les acteurs culturels d'aujourd'hui, y compris les plus jeunes, portent une appréciation différente sur les besoins.

La recherche d'un lieu de spectacle de 6 à 7000 places reste d'actualité, mais la réponse peut être apportée autrement qu'en termes de gros équipement neuf.

La réutilisation de lieux marqués par l'Histoire (industrielle, portuaire...) locale serait sans doute porteuse d'une plus grande modernité. Cette réhabilitation de lieux "historiques" pourrait s'accompagner d'une démarche multifonctionnelle.

Une démarche encore plus novatrice pourrait consister à réunir les besoins culturels et sportifs pour réaliser un grand équipement métropolitain associant les deux logiques.

— La Métropole culturelle

Les dix dernières années ont été marquées à Nantes comme à St Nazaire par un foisonnement culturel très important. L'image nationale et internationale de la Métropole en a été profondément modifiée.

Il faut amplifier cette volonté de construire une Métropole culturelle qui compte en Europe car c'est aussi un élément du développement durable.

La clef de ce développement, porté par la future Communauté, réside là encore dans la réponse à la question "comment conjuguer vision globale et approche de proximité ? "
Pour la mise en place d'une stratégie de développement culturel local, comme pour réaliser de grands équipements de niveau international, l'Agglomération a besoin d'un outil intercommunal spécifique et de bon niveau, capable de mobiliser des moyens conséquents.

— Le soutien aux projets existants

D'ores et déjà, des initiatives dépassant les strictes limites communales existent dans l'Agglomération. Elles pourraient demain être relayées par une structure intercommunale renforcée.

Dans le domaine des "musiques nouvelles", une démarche comme celle de "Tremolino" peut être considérée comme exemplaire.

Cette association, soutenue par plusieurs communes (Nantes, St Herblain, Rezé, St Sébastien), par le Département, la Région et la DRAC, a pour objectif la prise en compte des nouvelles pratiques culturelles des jeunes et plus particulièrement dans

le domaine de la musique.

Cette démarche a pour but d'aider les jeunes porteurs de projets, du débutant au professionnel, en mettant à leur disposition des moyens : Centre de ressources, stages de formation, aide à la création, boîte à outils d'accompagnement (fonds de garantie pour les groupes, conseil en fabrication, distribution...), services de type "studios", secrétariat artistique...

Reconnue par l'Etat comme pôle régional "musiques nouvelles", Trempolino développe aujourd'hui un projet culturel de plus grande dimension qui s'appuie sur plusieurs axes :

- un Centre de formation "spectacles" de niveau national ou européen,
- une " boîte à outils " élargie allant au-delà de la musique et touchant à tous les métiers du spectacle : décors, théâtre, danse...,
- le développement de pépinières : bureaux de secrétariat artistique.

Il s'agit d'un projet culturel d'envergure, porté par une vraie dynamique locale. La future Communauté serait dans son rôle en apportant un soutien à ce type d'initiatives.
